Nouveautés de la version 3.00.10 du 1er octobre 2015

IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

Présentation

Voici la liste des principales corrections et nouvelles fonctionnalités que vous pourrez découvrir dans Impact Emploi V3.00.10

Nouveautés de cette version

INFORMATIONS IMPORTANTES

Informations - convention collective salarié:

Pour <u>certains utilisateurs</u>, les données n'étaient pas enregistrées au bon endroit, et ceci provoquait la disparition des données lors de la saisie du bulletin ou de son édition.

Lors de cette mise à jour, un contrôle des informations "convention collective salarié" est lancé et met à jour les données, si nécessaire.

A l'issue de ce contrôle, un fichier "RapportTransfertConventionsCollectives.txt" est créé sur tous les Bureaux des postes "Impact Emploi". Nous vous les demanderont si besoin.

ASSISTANCE - RAPPEL

Le planning très chargé de cette fin d'année avec la mise en place progressive de la DSN, nous oblige à revoir notre mode d'assistance.

Les installations ou réinstallations d'Impact Emploi version 3 seront faites en priorité les mardis et mercredis, jours où nous bénéficions d'une ressource supplémentaire pour nous aider.

En ce qui concerne l'assistance dite 'fonctionnelle', celle-ci sera assurée tous les jours de la semaine, comme actuellement.

DESINSTALLATION VERSION 2 - RAPPEL

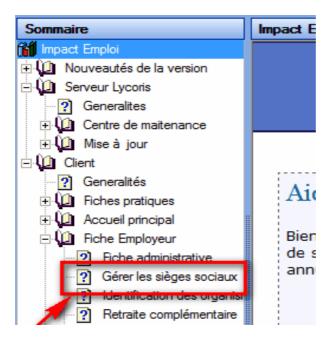
Si vous avez installé la version 3 d'impact emploi depuis plus d'un mois, vous pouvez désinstaller la version 2 de vos postes. Cliquez <u>ICI</u> pour accéder à la procédure.

- Nous vous rappelons que l'unique adresse, pour nous contacter, est : **impactversion2.unica@urssaf.fr**.

ADMINISTRATIF EMPLOYEUR

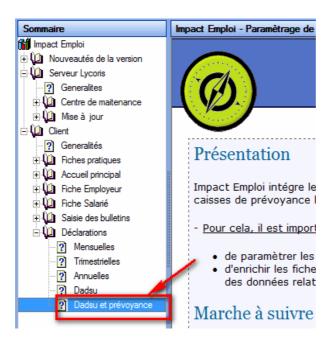
- Gestion des sièges sociaux.

Vous trouverez l'aide applicative pour paramétrer vos sièges sociaux dans l'aide en ligne.



- Mise à jour des références contrats prévoyance pour la DADSU 2015 et la DSN.

Vous trouverez l'aide applicative pour paramétrer vos références de contrats de prévoyance soit à la création soit en modification dans l'aide en ligne.



ADMINISTRATIF SALARIE

- Apprentis

Fermeture au 31/08/2015 des contrats Apprentis connexes, Apprentis avec brevet professionnel et Apprentis avec brevet de maîtrise.

Les contrats en cours continuent jusqu'à leur terme.

MODULE BULLETIN DE SALAIRE

- Fonctionnaire avec une activité accessoire exercée au profit d'un employeur privé.

La dispense de la cotisation salariale vieillesse est supprimée pour les rémunérations versées à compter du 19 juillet 2015.

Les fonctionnaires cotisent et bénéficient des prestations simultanément auprès de chacun des régimes de Sécurité sociale dont relèvent leurs activités (régime spécial et régime général). Les cotisations sont intégralement dues au régime général pour l'employeur secondaire y compris la cotisation salariale vieillesse dont le fonctionnaire n'est plus dispensé.

Vous devez recalculer les bulletins des fonctionnaires avec une activité accessoire à partir du mois de juillet, les cotisations seront reprises dans le CTP 100 régime général.

PARAMETRAGE

- Aucune modification.

MODULE EDITIONS

- Aucune modification.

CENTRE DE MAINTENANCE

- Aucune modification.

MODULE DECLARATIONS

- aucune modification

Dernière version : 3.00.48 Dernière mise à jour : 20 octobre 2017